

Luxembourg, le 3 août 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale, concernant les travaux préalables à l'installation des appareils IRM supplémentaires :

« Contrairement à l'opinion répandue et renforcée par la question parlementaire n°3181 de Madame Aehm et Monsieur Roth, il nous revient que les quatre appareils IRM dont question n'ont pas encore été installés. Par conséquent, la promesse d'extension du parc IRM ne pouvait pas, jusqu'à présent, permettre de réduire les délais d'attente.

Par ailleurs, il nous revient que les travaux des infrastructures préalables à l'installation des appareils susmentionnés ne s'avèrent non seulement plus compliqués, mais sont aussi nettement plus coûteux qu'initialement prévus.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale :

- Quel est le prix d'acquisition des quatre appareils IRM ? De quel(s) modèle(s) s'agit-il exactement ? Qu'en est-il des frais d'entretien ?*
- S'agit-il d'un achat groupé ou seront-ils achetés au fur et à mesure de l'avancement des travaux susmentionnés ?*
- À combien s'élèvent les frais d'infrastructures ? De quels travaux s'agit-il exactement ?*
- Les ministres peuvent-ils confirmer que les frais d'infrastructures sont nettement plus importants qu'initialement prévus ?*
- Dans l'affirmative, quel(s) groupe(s) hospitalier(s) est (sont) concerné(s) ? À combien se chiffrent les coûts imprévus ? Quelles sont les raisons pour cette divergence ? Qui prendra en charge les coûts additionnels ?*
- Selon les ministres, quand est-ce que les nouveaux appareils*

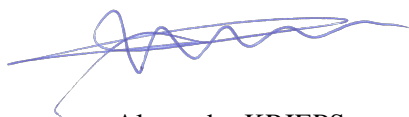
9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- IRM pourront être opérationnels dans les différents hôpitaux ?*
- *Qu'en est-il des quatre installations CT-scans, dont on avait envisagé la suppression ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Alexander KRIEPS
Député



Edy MERTENS
Député